

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS : SUPPRESSION DU TITRE SYPHAX AIRLINES DES INDICES

La Bourse informe que la société **SYPHAX AIRLINES** sera retirée des échantillons de l'indice **TUNINDEX** et des indices sectoriels « **5000- Services aux Consommateurs** » et « **5700 – Voyage et Loisirs** » à partir du **mercredi 21 janvier 2015**, compte tenu du fait que la durée de suspension de ladite société a dépassé 2 mois.
Il est rappelé que la valeur SYPHAX AIRLINES est suspendue depuis le 18 novembre 2014.

ADMISSION DE LA SOCIÉTÉ UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING «UADH»

Admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse
Lors de sa réunion du 16 avril 2015, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse des **30 800 000** actions constituant le capital actuel de la société UADH, ainsi que des **6 153 847** actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total **36 953 847** actions de nominal un dinar chacune.
Diffusion des titres offerts
L'Offre globale porte sur **12 307 694** actions, soit **33,31%** du capital social après augmentation.
Intermédiaire introducteur : Attijari Intermédiation.
Intermédiaire évaluateur : Attijari Finances Tunisie.
Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

PROJET D’OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D’INVESTISSEMENT -SOFI SICAF-

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande de lancement d'une Offre Publique de Retrait -OPR- sur les actions de la Société Financière d'Investissement SOFI SICAF.
Par cette demande, Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mr Med Hedi Tabbane, Mr Med Ali Tabbane, et Mr Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF, entendent lancer une OPR visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas au capital de ladite société et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE AMI ASSURANCES

SICAR INVEST, qui détenait directement 660 000 actions et droits de vote représentant 4,99% du capital et des droits de vote de la société AMI ASSURANCES, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 07 avril 2015, le seuil de 5% des actions et des droits de vote suite à l'acquisition en bourse de 1 500 actions et droits de vote représentant 0,01% du capital et des droits de vote de la société.
SICAR INVEST a déclaré :
- Qu'il envisage de poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote,
- Qu'il envisage de demander sa nomination comme administrateur,
- Qu'il n'a pas d'autres intentions.
Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 16 avril 2015 par Maxula Bourse, Intermédiaire en Bourse.

COTATION EN BOURSE DES TITRES « GIF-FILTER » SUITE À L’AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DÉCIDÉE PAR L’AGE DU 17 JUIN 2014

A partir du 27 avril 2015,
- Les **10 268 973** actions anciennes de la société « GIF-FILTER » seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes :
• Code Mnémonique : GIF15
• Code ISIN : TN0007130073
• Groupe de Cotation : 32
Les 173 316 actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison de quatre (04) actions nouvelles pour deux cent trente-sept (237) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE TUNISIENNE D’ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR-

La STAR informe ses honorables actionnaires, que son Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 Mars 2015, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers relatifs à cet exercice qui font ressortir les principaux indicateurs suivants:
- Un résultat net de 22,299 MD contre 18,740 MD en 2013 en amélioration de 19%,
- Des primes émises et acceptées en évolution de 11,2% soit 288,208 MD contre 259,187 MD en 2013,
- Des sinistres réglés en augmentation de 1,28% soit 181,372 MD contre 179,076 MD l'année précédente,
- Une augmentation des produits nets des placements de 17% soit 44,504 MD contre 37,976 MD en 2013,
- Des fonds propres avant résultat de 245,801 MD contre 230,960 MD en 2013 d'ou une couverture de plus de 4,3 fois la marge de solvabilité réglementaire,
- Un taux de représentation des engagements techniques de 134%.
Le Conseil a arrêté la politique de distribution des dividendes pour les trois prochains exercices, par conséquent le dividende à distribuer au titre de l'exercice 2014 est de 35% du bénéfice de l'exercice soit 3,400 dinars par action et pour les deux exercices qui suivent (2015 et 2016) la part des bénéfices à distribuer serait de 40% du résultat de chaque exercice.
Il a également décidé de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le 14 Mai 2015 à 9h30'. Le lieu de cette réunion vous sera communiqué ultérieurement.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DU SUCRE

Messieurs Les Actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Exercice 2012 qui se tiendra le Mardi 28 Avril 2015 à 10 H au Siege de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDAD- Route Tabarka -Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012.
2- Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2012.
3- Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2012.
4- Quitus aux Membres du Conseil d'Administration.
5- Affectation des Résultats de l'exercice 2012.
6- Renouvellement des mandats de 5 Administrateurs.
7- Fixation de jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil d'Administration
Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à la disposition des actionnaires aux sièges de la Société à Tunis et à Béja.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DU SUCRE

Messieurs Les Actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Exercice 2012 qui se tiendra le Mardi 28 Avril 2015 à 11 H au siège de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDAD- Route Tabarka- Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Examiner l'application de l'article 49 du statut de la Société Tunisienne du Sucre et de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales concernant la Continuité de l'activité de l'entreprise.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DU SUCRE

Messieurs Les actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Exercice 2013 qui se tiendra le Mardi 28 Avril 2015 à 12 H au siège Social de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDA -Route Tabarka -Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013.
2- Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2013.
3- Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2013.
4- Quitus aux Membres du Conseil d'administration.
5- Affectation des Résultats de l'exercice 2013.
6- Nomination de 3 Administrateurs.
7- Renouvellement des mandats de 2 Administrateurs
8- Nomination de deux Commissaires Aux Comptes pour les exercices 2014,2015 et 2016
9- Fixation de jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil d'Administration.
Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Tunis et à Béja.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DU SUCRE

Messieurs Les Actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Exercice 2013 qui se tiendra le Mardi 28 Avril 2015 à 13 H au Siege Social de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDA- Route Tabarka- Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Examiner l'application de l'article 49 du statut de la Société Tunisienne du Sucre et de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales concernant la Continuité de l'activité de l'entreprise.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE MODERN LEASING

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 Avril 2015 à 10h30 au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2014 2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial 3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014 4. Modifications du Résultat Reporté 5. Affectation des Résultats 2014 6. Quitus aux Administrateurs 7. Nomination de deux Administrateurs Indépendants 8. Entérinement de la cooptation d'un nouvel Administrateur 9. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes 10. Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes 11. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2014 12. Fixation de la rémunération des Comités 13. Pouvoirs
--

SOCIETE EURO-CYCLES

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Mercredi 29 Avril 2015 à 11 heures à l'Hôtel les BERGES DU LAC CONCORDE, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2014. 2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2014. 3- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2014. 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales. 5- Approbation des Etats Financiers Consolidés du Groupe EURO-CYCLES. 6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2014. 7- Affectation du Résultat net de l'exercice 2014. 8- Formalités et pouvoirs. Les documents destinés aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sise à la Z.I KALAA KEBIRA 4060 Sousse.
--

ARAB TUNISIAN BANK

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 07 mai 2015 à 11H00 à l'hôtel « Mövenpick » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1 Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2014. 2 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2014. 3 Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2014. 4 Affectation des résultats. 5 Cooptation d'un administrateur. 6 Fixation du montant des jetons de présence 7 Quitus aux administrateurs. 8 Nomination des administrateurs et d'un conseiller. 9 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2014. 10 Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2014. 11 Nomination de 2 Commissaires aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

HANNIBAL LEASE

La Société Hannibal Lease informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le mardi 14 Avril 2015 a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 Décembre 2014. Les états financiers individuels font apparaitre un total Bilan de 367 563 091 DT et un résultat net de 3 125 350 DT en hausse de 28,95% par rapport à l'exercice 2013. Les états financiers consolidés font apparaitre un total Bilan de 368 493 353 DT et un résultat net de 3 507 075 DT en hausse de 28,45% par rapport à l'exercice 2013. Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le 27 Mai 2015 à 15 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise –IACE- et de proposer la distribution d'un dividende de 0,350 DT par action. Les dividendes seront totalement distribués en franchise de la retenue à la source pour tous les actionnaires.

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE
LA SOCIÉTÉ LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF FILTER SA

La Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa réunion du 17 JUIN 2014, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 173 316 dinars pour le porter de 10 268 973 dinars à 10 442 289 dinars. Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de la réserve pour réinvestissement d'un montant de 145 000 DT et une partie des résultats reportés d'un montant de 28 316 DT, et ce, par l'émission de 173 316 actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, à raison de (04) actions nouvelles pour deux cent trente Sept (237) actions anciennes. La Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que la date d'ouverture de l'attribution gratuite a été fixée au 25 AVRIL 2015. • Modalité de l'augmentation : L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de 173 316 actions nouvelles gratuites de nominal un (1) dinar chacune, à attribuer aux détenteurs des 10 268 973 actions composant le capital social actuel, à raison de (04) actions nouvelles pour deux cent trente Sept (237) actions anciennes. • La Jouissance des actions nouvelles gratuites : Les 173 316 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er JANVIER 2014. • Cotation en bourse : ☐ Les actions anciennes de la Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du 25 AVRIL 2015. ☐ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 25 AVRIL 2015 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création. ☐ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du 25 AVRIL 2015. • Prise en charge par la Tunisie Clearing : Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du 25 AVRIL 2015

SYPHAX AIRLINES

Le conseil d'administration de la compagnie SYPHAX AIRLINES s'est réuni le jeudi 16 avril 2015 suite à la demande de son Président Directeur Général. Vu ses engagements personnels, Monsieur Mohamed GHELALA a présenté sa démission de son poste de Président Directeur Général, afin de sauvegarder les intérêts de la compagnie et ceux de ses actionnaires, tout en maintenant son mandat d'administrateur. Le conseil d'administration se félicite de la nomination de Monsieur Hatem CHABCHOUB, ancien Directeur Commercial de la compagnie en qualité de nouveau Président Directeur Général et ce à compter du 17 avril 2015 afin continuer le développement stratégique et le renforcement du management de la compagnie.

CITY CARS

La société CITY CARS informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le mardi 21 Avril 2015, a passé en revue l'activité de la société courant l'année 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014. Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2014, les résultats nets individuel et consolidé, ont atteint respectivement, 13.004.114,939 DT et 13.780.030,330 DT, soit une augmentation respective par rapport à l'exercice 2013 de 8,8% et de 11,9%. Par ailleurs, le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende brut de 0,800 DT par action, soit une évolution de 19,4% par rapport à l'année précédente, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mercredi 27 Mai 2015 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale, les Berges du Lac – 2053 Tunis.
--

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 14 Mai 2015 à 10 heures à l'Hotel Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant: 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2014 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2014 du Groupe ALKIMIA 5- Quitus aux Administrateurs 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit. 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2014 8- Renouvellement du mandat des Administrateurs Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée. Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée. Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.
--

AVIS DES SOCIETES

MPBS

La société MPBS informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration, réuni le vendredi 17 avril 2015, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs audit exercice. Les états financiers individuels de la Société MPBS ont fait ressortir un résultat net de 3 228 144 DT fin 2014 en hausse de 50% comparé à 2013. Le résultat net de l'ensemble consolidé fin 2014 est de 3 914 237 DT en progression de 24% comparé à 2013. Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le samedi 30 mai 2015 à 10 h; à l'ACE section Sfax et de proposer la distribution d'un dividende de 0,230 DT par action. Les dividendes seront totalement distribués en franchise de retenue à la source pour tous les actionnaires.

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCE S ET DE REASSURANCES

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mercredi 13 mai 2015 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2014. 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2014. 3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales. 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales. 5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014. 6) Affectation du résultat de l'exercice 2014. 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit. 8) Nomination d'un commissaire aux Comptes.
--